



Fausse déclaration et opposition

Par **scipyon**, le **11/03/2009** à **19:05**

Bonjour et merci de l'attention que vous porterez à ma question.

Il y a quelque mois j'ai **fait opposition** à un de mes chèques signé par un de mes proches , et ceci pour une raison personnelle mais bonne (ce proche n'a pas de procuration de ma part). Il s'agit d'une somme inférieure à 95 euros.

Peu après le destinataire du chèque à porté plainte contre moi en citant à la police le nom de la personne qui a fait ce chèque.

j'ai reçu une **convocation** de la **police** et j'ai nié connaître le plaignant ainsi que la personne qui a signé le chèque. Je pense que tôt ou tard la police fera le lien entre cette personne et moi.

Qu'est ce que je risque dans ce cas là, je ne m'en sort plus et je crève de trouille à l'idée de la prochaine convocation.

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement

S.

Par **milou**, le **12/03/2009** à **15:01**

Bonjour,

Dites la vérité à la police. N'attendez pas la prochaine convocation, allez-y spontanément. Surtout qu'apparemment vous n'avez rien à vous reprocher. Ne vous enlisez pas dans cette situation qui se retournera tôt ou tard contre vous.

Par **citoyenalpha**, le **12/03/2009** à **17:36**

Bonjour

un petit conseil retourner voir la police afin de rectifier votre témoignage. A défaut vous encourez des poursuites.

Restant à votre disposition.

Par **scipyon**, le **07/04/2009** à **01:38**

merci à tous